



Association des Clubs de Voitures à Pédales de Cenon et du Sud Ouest

CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLICITAIRE

Entre l'Association organisatrice nommée ci-dessus,

Et

Nom de l'établissement :

N° SIREN :

Adresse :

Adresse mail : ☎ :

Il est conclu un contrat de partenariat publicitaire pour l'étape du championnat de France des voitures à pédales organisée, autour de l'Hôtel de Ville de Cenon, le 23 août 2015.
En contre partie de publicité comme indiqué ci-dessous (cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix) :

Encart publicitaire dans le programme du 23 août 2015

- 1/2 page à 60 € 1/4 page à 40 € 1 page à 100 €

Publicité sur la course

- Banderole sur le circuit (maxi 3 m. à fournir) 150 €
 Publicité sur les voitures 100 € + 1/8 de page sur le programme (offert)

L'établissement.....règlera à la signature de ce contrat, par chèque, le montant de :€uros, à l'ordre de l'Association des Clubs de Voitures à Pédales de Cenon et du Sud Ouest - ou - ACVPCSO

Fait à Cenon, en double exemplaire le :

Pour l'ACVPCSO

Nom :

Pour l'Établissement participant

(Nom et cachet de l'établissement + signature)